

COMMUNE D'ENTREPIERRES

Conseil Municipal du MERCREDI 10 FEVRIER 2021

Présents : Annick Jonot, Jean Philippe Barbut, Sarah Herbinger, Emmanuel Dos Santos, Alain Magaud, Christine Héripel, Patrick Eybert, Bénédicte Martin, Ghislain Orta

Absents : Florence Cheilan (Maire), Sandrine Duez

Début de séance : 18h20

Animé par : Jean Philippe Barbut (1^{er} adjoint)

Secrétaire de séance : Bénédicte Martin

1. Approbation compte rendu du dernier conseil municipal :

Présentation du PV (car arrivé tardivement)

Approuvé à l'unanimité

2. Adressage :

Le but : donner une adresse à chaque habitant (pour sécurité / secours, adresse postale précise, fibre, branchements divers...) –

Présentation du tableau des noms des voies avec « tenant » et « aboutissant »

Modification « chemin de Baille Vieux » en « chemin des Bailles Vieux »

Approuvé à l'unanimité

3. Échange foncier

Déjà validé par délibération du 25 novembre 2020 :

- Mme Zoppé cède à la commune les parcelles B660 = 13m² et B661 = 23m²
- La commune cède à Mme Zoppé les parcelles B658 = 4m² et B664 = 13m²
- Les frais d'acte sont pris en la charge de Mme Zoppé.

4. Régularisations foncières

- La partie de la voie communale n°4 répertoriée au tableau des classement des voies communales de 1959 située sous le cimetière de Mézien occupe intégralement les parcelles B449 et B452 d'une contenance 219 et 687m² (classement zone agricole) appartenant à Mme Zoppé.

- La parcelle B503 de 30m2 classée UB (zone d'habitation à densité moyenne) appartenant à Mme Zoppé est enclavée par les parcelles communales B141 - 142 - 143 - 502 - 504. L'ensemble des 6 parcelles constituent une partie de la place du hameau de Mézien. (Sur la parcelle de Mme Zoppé, la commune a installé depuis 2 ans un mobilier urbain constitué d'un ensemble banc/table)
- Mme Zoppé a proposé de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle B503 et de prendre en charge les frais d'acte.

Approuvé à l'unanimité

5. Déclassement chemin rural

Mme Zoppé souhaiterait récupérer /acheter le chemin qui mène chez elle (chemin rural).

Note : Les terrains autour sont à Mme Zoppé.

Pour ça, Il faudrait donc déclasser le chemin (prés requis pour vente éventuelle), avec enquête publique, bornage...

Ajournement sur ce sujet pour avoir compléments d'information : prix de vente (goudronnage), jurisprudence sur commune ?

6. Questions diverses : NA

Fin de séance : 19h08